



**Défi de l'Ouest BMO – Patinage Canada 2009 et  
Défi de l'Est BMO – Patinage Canada 2009  
Mississauga (Ont.)  
Du 3 au 7 décembre 2008**

## **AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION**

**DESTINATAIRES :** Conseil d'administration  
Concurrents  
Clubs membres  
Bureaux des sections  
Bureau national

Vous trouverez ci-joints l'avis de tenue des compétitions Défi de l'Est BMO – Patinage Canada et Défi de l'Ouest BMO – Patinage Canada 2009 qui seront accueillis par la section Patinage Canada – Centre de l'Ontario, et tenus sous la direction de Patinage Canada.

Toutes les épreuves se dérouleront au Hershey Centre, du mercredi 3 décembre au dimanche 7 décembre 2008.

Les renseignements techniques concernant l'admissibilité et les exigences sont les mêmes que pour les épreuves des Championnats de section BMO – Patinage Canada des niveaux pré-novice à senior. Les règlements de Patinage Canada qui s'appliquent se trouvent aux sections 5000 et 7000 dans le Manuel des règlements officiels de Patinage Canada et dans le Manuel de gestion des compétitions.

Les exigences techniques et les groupes de patinage seront précisés dans le site de Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

Jackie Stell-Buckingham  
Directrice, Événements

JSB/mw

# Table des matières

<b>PHILOSOPHIE DE LA COMPÉTITION</b> .....	3
--	---

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- Coordonnées des personnes-ressources .....	4
- Patinoires .....	5
- Hébergement .....	5
• Personnes-ressources des sections pour l'hébergement	
- Renseignements pour les concurrents.....	7
- Inscription et accréditation.....	8
• Patineurs	
• Entraîneurs	
• Gérants d'équipe	
- Musique .....	10
- Médailles .....	11
- Réunions .....	11
- Accidents/responsabilité .....	12
- Renseignements sur les billets.....	12
- Politique concernant les appareils photos.....	13
- Horaire de la compétition (provisoire) .....	13

## **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

- Admissibilité aux championnats et aux compétitions.....	13
- Conditions exigées pour l'inscription.....	14
- Restrictions concernant l'inscription.....	14
- Exigences en matière d'âge et de tests pour la participation aux compétitions....	15
- Choix des concurrents des Championnats de section pour les compétitions	
Défis .....	16
- Choix des concurrents des compétitions Défi pour les Championnats nationaux juniors ou aux championnats canadiens.....	18

## **SERVICES**

- Services médicaux.....	19
- Affûtage des patins .....	20
- Transport.....	20
• Aéroport	
• Transport durant la compétition	
• Navette pour les personnes non accréditées	
- Vidéographe.....	20
- Salon des patineurs .....	21

## **PHILOSOPHIE DE LA COMPÉTITION**

Les compétitions Défi de l'Est et Défi de l'Ouest BMO – Patinage Canada sont des rondes de qualification pour les Championnats nationaux juniors BMO – Patinage Canada (patineurs pré-novices et novices) ou pour les Championnats canadiens de patinage artistique BMO (patineurs juniors et seniors). Les compétitions Défi BMO – Patinage Canada ne sont pas considérées comme des championnats et ne se déroulent pas de la même manière. Ces compétitions sont financées par Patinage Canada, conjointement avec BMO Groupe financier qui est le commanditaire principal. Les compétitions Défi sont planifiées, gérées et exécutées par Patinage Canada, en collaboration avec l'équipe d'organisation bénévole locale.

La compétition attire habituellement environ 550 patineurs, 340 entraîneurs et chefs d'équipe, 80 officiels et 200 bénévoles.

L'objectif de ce niveau de compétition est d'offrir un moyen de développement rentable à un grand nombre de patineurs des sections, regroupés dans deux régions du pays, qui rivalisent pour mériter le privilège de poursuivre aux Championnats nationaux juniors BMO – Patinage Canada ou aux Championnats canadiens de patinage artistique BMO.

Récemment, dans le but de promouvoir la création de normes de performance uniformes dans l'ensemble du pays, ces deux compétitions ont eu lieu au même endroit afin de favoriser le partage de cibles d'apprentissage et d'entraînement chez les athlètes de même niveau.

Pour les athlètes, l'objectif de ces compétitions est d'exécuter une performance de qualité suffisante qui les qualifiera pour le niveau suivant de compétition.

## COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES

### Aspect technique

Représentante technique	Susanne Morgan	<a href="mailto:grmorgan@rogers.com">grmorgan@rogers.com</a>
Représentant technique adjoint	Ron Conacher	<a href="mailto:ronconacher@rogers.com">ronconacher@rogers.com</a>
Représentant technique adjoint	Patrick Way	<a href="mailto:patrickw@rogers.com">patrickw@rogers.com</a>
Personne-ressource du personnel technique	Meredith Warner	Tél. : 613.747.1007 ou 1.888.747.2372, 2538 <a href="mailto:mwarner@skatecanada.ca">mwarner@skatecanada.ca</a>

### Gestion des événements

Directrice, Événements	Jackie Stell-Buckingham	Tél. : 613.747.1007 ou 1.888.747.2372, 2514 <a href="mailto:jackie-s@skatecanada.ca">jackie-s@skatecanada.ca</a>
Coordonnatrice, Site de la compétition	Cassie Hodgins	Tél. : 613.747.1007 ou 1.888.747.2372, 2573 <a href="mailto:chodgins@skatecanada.ca">chodgins@skatecanada.ca</a>
Coordonnatrice, Services pour les événements	Shannon Youmelle	Tél. : 613.747.1007 ou 1.888.747.2372, 2572 <a href="mailto:syoumelle@skatecanada.ca">syoumelle@skatecanada.ca</a>
Coordonnatrice, Opérations pour les événements	Diane Vanier	Tél. : 613-747-1007 ou 1-888-747-2372, 2540 <a href="mailto:diane-v@skatecanada.ca">diane-v@skatecanada.ca</a>
Gestionnaire, Billetterie	Theresa Cuddihy	Tél. : 613-747-1007 ou 1-888-747-2372, 2539 <a href="mailto:tcuddihy@skatecanada.ca">tcuddihy@skatecanada.ca</a>
Coordonnatrice, Contrôle des stocks	Kathryn Moore	Tél. : 613-747-1007 ou 1-888-747-2372, 2533 <a href="mailto:kmoore@skatecanada.ca">kmoore@skatecanada.ca</a>

## **Marketing, commandites et communications**

Gestionnaire,  
Publicité et promotion

Erin Ruth Clare

Tél. : 613.747.1007 ou  
1.888.747.2372, 2542  
[erclare@skatecanada.ca](mailto:erclare@skatecanada.ca)

Administratrice, Marketing et  
communications

Laurie Malizia

Tél. : 613.747.1007 ou  
1.888.747.2372, 2515  
[lmalizia@skatecanada.ca](mailto:lmalizia@skatecanada.ca)

## **PATINOIRES**

Hershey Centre – Patinoires de compétition et  
d’entraînement  
5500, Rose Cherry Place  
Mississauga (Ontario) L4Z 4B6  
(905) 502-9100

Dimensions des patinoires :  
85 pi sur 200 pi pour les  
quatre patinoires

Patinoire pour les spectateurs  
Patinoire communautaire 2  
Patinoire communautaire 3  
Patinoire communautaire 4

## **HÉBERGEMENT**

### **Hôtels :**

#### **Marriott Toronto Airport**

901, chemin Dixon  
Toronto (Ont.)  
M9W 1J5  
416.674.9400

[www.marriott.com/yyzot](http://www.marriott.com/yyzot)

119 \$/nuit + taxe (13 %) [1-4 personnes]  
Suites pour équipe au tarif de 119 \$.

Un rabais de 10 % sera offert pour tous les  
achats d’aliments et de boissons non  
alcoolisées dans le restaurant, le bar-salon et  
pour le service aux chambres (sauf la  
boutique de cadeaux).

#### **Hôtel Renaissance Toronto Airport**

801, chemin Dixon  
Toronto (Ont.)  
M9W 1J5  
416.675.6100

[www.marriott.com/yyzta](http://www.marriott.com/yyzta)

119 \$/nuit + taxe (13 %) [1-4 personnes]  
Suites pour équipe au tarif de 119 \$.

Un rabais de 10 % sera offert sur les achats  
d’aliments au Olio Restaurant & Lounge (sauf la  
boutique de cadeaux).

Un casse-croûte sera offert dans l’hôtel pour la  
durée de l’événement afin d’offrir rapidement et  
facilement une sélection d’aliments.

Le stationnement libre-service de nuit est réduit de moitié, à 7,50 \$.  
Service gratuit de navette à l'aéroport.

**Courtyard by Marriott Toronto Airport**

231, promenade Carlingview  
Toronto (Ont.) M9W 5E8  
416.675.0411, 1.800.791.9442 ou  
416.675.0433

[www.marriott.com/hotels/travel/yyzap](http://www.marriott.com/hotels/travel/yyzap)

119 \$/nuit + taxe (13 %) [1-2 personnes]  
Suites pour équipe au coût de 175 \$.

Un rabais de 10 % sera offert pour tous les achats d'aliments et de boissons non alcoolisées au Courtyard Café à l'hôtel (sauf Mr. Greek et The Market).

Le tarif pour la chambre comprend le stationnement, le service de navette à l'aéroport et l'accès Internet haute vitesse.

Le stationnement est offert à un tarif réduit de moitié, à 7,50 \$.  
Service de navette à l'aéroport et accès Internet haute vitesse gratuits.

**Carlingview Airport Inn**

221, promenade Carlingview  
Toronto (Ont.) M9W 5E8  
416.675.3303  
416.675.6524

109 \$/nuit + taxe (13 %) [1-2 personnes]  
Suites pour équipe au coût de 175 \$.

Un rabais de 10 % sera offert pour tous les achats d'aliments et de boissons non alcoolisées au Courtyard Café au Courtyard (sauf Mr. Greek et The Market).

Le tarif pour la chambre comprend le stationnement, le service de navette à l'aéroport et l'accès Internet haute vitesse.

**Notes :** 1) Seuls les hôtels susmentionnés seront desservis par le service de navette de la compétition.

2) Les hôtels accepteront uniquement les réservations pour les listes des chambres soumises par Patinage Canada. Veuillez communiquer avec les personnes-ressources des sections pour l'hébergement afin de faire votre réservation et d'être inclus sur la liste de chambres.

3) Les rabais susmentionnés pour les achats d'aliments et de boissons non alcoolisées seront offerts à tous les participants sur présentation de leur carte d'accréditation.

## **PERSONNES-RESSOURCES DES SECTIONS POUR L'HÉBERGEMENT**

### **SECTION COLOMBIE-BRITANNIQUE /YUKON**

Danielle Williams  
Tél. : 604.205.9702  
Télé. : 604.205.6962  
[danielle@skatingbc.com](mailto:danielle@skatingbc.com)

### **SECTION ALBERTA/T. N.-O./NUNAVUT**

Susan Bolseng  
Tél. : 780.415.0596  
Télé. : 780.427.1734  
[skateab.sbolseng@telus.net](mailto:skateab.sbolseng@telus.net)

### **SECTION SASKATCHEWAN**

Danielle Shaw

Tél. : 306.780.9245

Télé. : 306.780.9242

[sk.skate@sasktel.net](mailto:sk.skate@sasktel.net)

### **SECTION SASKATCHEWAN**

Shauna Marling

Tél. : 204.925.5708

Télé. : 204.925.5924

[shauna.m@mbskates.ca](mailto:shauna.m@mbskates.ca)

### **SECTION NORD DE L'ONTARIO**

Traci Fong

Tél. : 705.567.9331, poste 226

Télé. : 705.567.5005

[teams@scno.net](mailto:teams@scno.net)

### **SECTION OUEST DE L'ONTARIO**

Ted Dodman

Tél. : 905.227.9630

Télé. : 905.227.8968

[al.edward@sympatico.ca](mailto:al.edward@sympatico.ca)

### **SECTION CENTRE DE L'ONTARIO**

Erin D'Eon

Tél. : 905.760.9100, poste 225

Télé. : 905.760.9104

[erin@skatecanada.centralontario.com](mailto:erin@skatecanada.centralontario.com)

### **SECTION EST DE L'ONTARIO**

Barbara Hough

Tél. : 613.925.1441

Télé. : 613.925.1314

[eos@bellnet.ca](mailto:eos@bellnet.ca)

### **SECTION QUÉBEC**

Diane Charest et Anne Desjardins

Tél. : 514.252.3073, poste 3473

Télé. : 514.252.3170

[dianecharrest@patinage.qc.ca](mailto:dianecharrest@patinage.qc.ca)

### **SECTION NOUVEAU-BRUNSWICK**

Suzanne Richard

Tél. : 506.451.1321

Télé. : 506.451.1325

[skatenb@nb.aibn.com](mailto:skatenb@nb.aibn.com)

### **SECTION NOUVELLE-ÉCOSSE**

Jill Knowles

Tél. : 902.425.5454, poste 336

Télé. : 902.425.5606

[skatecanadans@sportnovascotia.ca](mailto:skatecanadans@sportnovascotia.ca)

### **SECTION ÎLE DU PRINCE ÉDOUARD**

Mike Connolly

Tél. : 902.368.4985

Télé. : 902.368.4548

[mconnolly@sportpei.pe.ca](mailto:mconnolly@sportpei.pe.ca)

### **SECTION TERRE-NEUVE ET LABRADOR**

Betty Brett

Tél. : 709.368.8504

Télé. : 709.364.9760

[cliff.brett@nf.aibn.com](mailto:cliff.brett@nf.aibn.com)

## **RENSEIGNEMENTS POUR LES CONCURRENTS**

Tous les concurrents doivent se qualifier aux championnats de leur section BMO – Patinage Canada et être approuvés par la direction de la section, conformément au règlement 7404 (1). Les formulaires d'inscription doivent être remplis dans un délai de 48 heures après la fin des Championnats de section BMO – Patinage Canada.

La section est responsable de confirmer en ligne les noms de l'athlète, de l'entraîneur et du gérant d'équipe et de recueillir et soumettre les formulaires suivants par courriel au bureau national de Patinage Canada :

- formulaires de dégage­ment de responsabilité
  - formulaires d'antécédents médicaux
  - feuille de calcul des droits d'inscription (exemptions comprises)\*
  - chèque (exemptions comprises)\*
- \*un par section

Les droits suivants doivent être payés pour la compétition de qualification qui suit les championnats de section, pour l'inscription aux épreuves pré-novices, novices et juniors :

Patinage en simple :	200 \$ /par inscription
Danse :	300 \$ /par inscription
Patinage en couple :	300 \$ /par inscription

Chaque section est responsable de recueillir les droits auprès des patineurs et de faire parvenir **UN CHÈQUE DE LA SECTION** à l'ordre de Patinage Canada.

Veillez vous assurer que les noms des patineurs exemptés par Patinage Canada ou par la section figurent sur les listes des concurrents. Les patineurs qui ont été exemptés par l'intermédiaire de la compétition Défi sont néanmoins tenus de payer les droits d'inscription.

Veillez envoyer par messagerie tous les formulaires de dégage­ment de responsabilité et d'antécédents médicaux remplis (accompagnés d'un chèque à l'ordre de Patinage Canada) dans les 24 heures suivant la fin de la compétition Défi à l'adresse suivante :

Patinage Canada  
À l'attention de Diane Vanier, coordonnatrice, Opérations pour les événements  
865, chemin Shefford  
Ottawa (Ont.) K1J 1H9  
Télécopieur : 613-748-5718 ou 1 877 211-2372  
[2009challenge@skatecanada.ca](mailto:2009challenge@skatecanada.ca)

### **Mise à jour du profil en ligne du patineur**

Au moment de l'inscription aux Championnats de section et de niveau supérieur, tous les athlètes doivent mettre à jour leur « profil personnel » en ligne (site Web de Patinage Canada – Connexion des membres). Veuillez noter que les commandes de menu suivantes qui se trouvent dans le Centre de renseignements doivent être mises à jour :

1. Renseignements généraux
2. Autre adresse
3. Coordonnées en cas d'urgence
4. Profil de l'athlète
5. Profil de patinage (feuilles de musique et de programme prévu)

Toutes les mises à jour doivent être faites dans les 48 heures suivant l'achèvement de la compétition Défi (sauf les feuilles de programme prévu qui peuvent être modifiées jusqu'à une semaine avant le début des événements Défi – le 25 novembre 2008).

Veillez noter que tous les patineurs exemptés sont aussi responsables de remplir cette section.



## **INSCRIPTION ET ACCRÉDITATION**

L'inscription débutera au Hershey Centre, à l'entrée des personnes accréditées, le mardi 2 décembre 2008, de 14 h à 23 h. Les patineurs, les officiels, les entraîneurs, les gérants d'équipe ou les représentants des médias qui arriveront à leur hôtel pourront s'adresser au comptoir du transport et de l'information pour obtenir un billet aller de la navette qui assurera leur transport au Hershey Centre pour leur inscription. L'inscription des arbitres, des spécialistes techniques, des contrôleurs techniques et des juges aura lieu avant la réunion des officiels.

### **Patineurs**

- Conformément au règlement 7410 de Patinage Canada, les patineurs doivent s'inscrire avant la séance d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.
- Une fois inscrits, les concurrents ne peuvent s'entraîner qu'à la patinoire d'entraînement officielle, conformément au règlement 7410 de Patinage Canada.

### **Entraîneurs**

Conformément à la politique d'accréditation pour les événements de Patinage Canada, afin d'être accrédités pour les compétitions Défi de l'Est et Défi de l'Ouest BMO – Patinage Canada 2009, les entraîneurs doivent :

- être au moins certifiés au niveau 2 du PNCE ou accrédités du Programme des entraîneurs intermédiaires de Patinage STAR et des entraîneurs provinciaux (EIPSEP);
- être membres entraîneurs professionnels actuels de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;
- s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité avec photo de la section.

Au plus, deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple (p. ex., un entraîneur et un gérant d'équipe ou deux entraîneurs) seront admises au niveau de la glace.

Les entraîneurs de l'étranger doivent faire une demande directement au Service de l'entraînement de Patinage Canada, par courriel à l'adresse [coaching@skatecanada.ca](mailto:coaching@skatecanada.ca) ou par téléphone au (613) 747-1007 ou au 1-888-747-2372, poste 2532. Ils ne seront accrédités que s'ils satisfont aux conditions stipulées dans les Politiques et procédures de Patinage Canada.

### **Gérants d'équipe**

Les gérants d'équipe doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada. Les gérants d'équipe qui sont aussi entraîneurs doivent être certifiés au moins au niveau 2 du PNCE ou accrédités du Programme EIPSEP ou à un niveau plus élevé, être titulaires d'un certificat de secourisme valide et être entraîneurs professionnels membres de l'Association.

Le nombre de gérants d'équipe permis est comme suit :

- Deux (2) gérants d'équipe par section sont automatiquement autorisés pour un maximum de dix (10) patineurs.
- Un (1) gérant d'équipe additionnel est autorisé pour chaque groupe de cinq (5) patineurs additionnels.

1 à 10 patineurs	= 2 gérants d'équipe
11 à 15 patineurs	= 3 gérants d'équipe
16 à 20 patineurs	= 4 gérants d'équipe
et ainsi de suite	

## MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision, ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

**SI LA PARTIE PORTANT SUR LA MUSIQUE DU FORMULAIRE EN LIGNE DE PROFIL DES PATINEURS N'EST PAS DÛMENT REMPLIE, TOUT PARTICULIÈREMENT LES TITRES ET LES NOMS DES COMPOSITEURS DES MORCEAUX DE MUSIQUE, L'INSCRIPTION SERA REFUSÉE.**

Concurrents des épreuves de danse : pour toutes les séances d'entraînement et la compétition, les couples de danse doivent utiliser l'édition révisée de 2001 de la musique pour danses imposées de l'UIP.

Veuillez noter qu'il n'y aura aucune musique de programme durant les séances d'entraînement.

### **Exigences concernant la musique**

Chaque patineuse, patineur ou couple doit fournir au moment de son inscription deux (2) CD ou cassettes, un CD ou une cassette pour la compétition (marqué « bande maîtresse ») et un CD ou une cassette de rechange (marqué « copie »). Si deux (2) CD sont remis, on recommande d'avoir en plus une cassette de rechange.

### **Normes pour les CD et les cassettes**

- (1) Il ne doit y avoir qu'un (1) seul programme par CD ou cassette.
- (2) Le début de la musique doit être enregistré à un minimum de trois (3) secondes et un maximum de cinq (5) secondes de l'amorce du CD ou de la cassette.
- (3) La musique doit être enregistrée en stéréo, c'est-à-dire au même volume sur les canaux gauche et droit.
- (4) Le nom du concurrent ou de la concurrente suivi de la durée exacte du programme musical (non celle de l'exécution du programme) doivent être clairement indiqués en caractères d'imprimerie sur le CD ou la face n° 1 de la cassette.

- (5) Chaque CD ou cassette doit être présenté dans son coffret de plastique, marqué du nom du concurrent, du nom de l'épreuve et de la durée exacte de la musique.
- (6) Les niveaux d'enregistrement de la musique peuvent atteindre un maximum de 0UV et un minimum de -8UV.

### **Après la compétition**

Les concurrents pourront récupérer leurs enregistrements musicaux à la salle des opérations du Hershey Centre environ 30 minutes après la fin des épreuves de chaque discipline.

## **MÉDAILLES**

Des médailles seront décernées aux patineurs qui ont terminé parmi les trois premiers dans chacune des disciplines. S'il n'y a que deux inscriptions, chacun recevra une médaille. Lorsqu'il n'y a qu'un seul concurrent inscrit à une épreuve, ce dernier fera une démonstration, mais ne recevra pas de médaille. L'horaire de remise des médailles vous sera communiqué lors de l'inscription, dans le grand hall principal.

## **RÉUNIONS**

### **Réunion des spécialistes de données**

Date : Le mardi 2 décembre 2008

Heure : 13 h

Endroit : Hershey Centre – salle des spécialistes de données

### **Réunion des arbitres et des vérificateurs**

Date : Le mardi 2 décembre 2008

Heure : 19 h

Endroit : Marriott Toronto Airport – Salon E

### **Réunion du jury technique**

Date : Le mardi 2 décembre 2008

Heure : 20 h

Endroit : Marriott Toronto Airport – Salon B

### **Réunion des juges**

Date : Le mardi 2 décembre 2008

Heure : 21 h

Endroit : Marriott Toronto Airport – Salon E

### **Réunion des gérants d'équipe**

Date : Le mercredi 3 décembre 2008

Heure : 9 h

Endroit : Hershey Centre – salon des bénévoles

## Réunion des entraîneurs – mise jour (DLTA) et restructuration de la compétition

Date : Le mercredi 3 décembre 2008  
et le vendredi 5 décembre 2008

Heure : Après la dernière épreuve

Endroit : Hershey Centre – salle communautaire C

**\*Note:** Les heures des réunions sont fournies sous réserve de changement.

## ACCIDENTS/RESPONSABILITÉ

Patinage Canada et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation aux championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs assument la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES BILLETS

Tous les gérants d'équipe, patineurs et leurs entraîneurs officiels recevront une accréditation pour la compétition. Les membres du public pourront se procurer des billets toutes épreuves et d'une journée à la billetterie du Hershey Centre, le jour même de compétition.

La billetterie ouvrira une heure avant la première épreuve de la compétition et fermera environ 30 minutes après le début de la dernière épreuve, chaque jour de compétition. L'horaire de vente des billets est publié sous réserve de changement. Les renseignements à jour sur les billets seront affichés sur [www.patinagecanada.ca](http://www.patinagecanada.ca).

Il n'y aura pas de vente de billets pour les séances d'entraînement. Il faut acheter des billets toutes épreuves ou d'une journée pour assister aux séances d'entraînement et aux épreuves.

Les prix des billets figurent dans le tableau ci-dessous. Les billets coûtent un seul prix et comprennent l'admission générale. Entrée gratuite pour les enfants âgés de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte.

<b>Toutes épreuves</b>	Comprend du mercredi au dimanche	30 \$
<b>Billets d'une journée</b>	Mercredi/jeudi	5 \$
	Vendredi/samedi/dimanche	10 \$

*\* Les prix n'incluent pas les frais de service.*

## POLITIQUE CONCERNANT LES APPAREILS PHOTOS

Les détenteurs de billet n'ont le droit d'utiliser des appareils photos à la compétition que pour leur usage personnel et sous réserve des conditions suivantes. Toute personne qui ne respecte pas ces règles risque la confiscation de son appareil.

- les caméras vidéo et les appareils photo numériques avec vidéo sont formellement interdits;
- la prise de photographies au flash n'est pas permise;
- l'objectif ne doit pas dépasser 200 mm afin d'éviter d'obstruer la vue des autres spectateurs;
- la revente de photos ou l'affichage de photos sur les sites Web est strictement interdite.

## HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire provisoire de la compétition sera affiché dans la section de Connexion des membres du site Web de Patinage Canada et dans le site Web de Patinage Canada ([www.patinagecanada.ca](http://www.patinagecanada.ca)). L'horaire définitif sera affiché au même endroit après les Championnats de section BMO – Patinage Canada.

### Groupes d'échauffement

Les groupes d'échauffement seront fondés sur le tirage au sort pour la première partie de chaque épreuve. Veuillez noter qu'aucune musique des programmes ne sera jouée et les groupes d'entraînement seront déterminés selon l'ordre de patinage. L'ordre de patinage sera fourni au moment de l'inscription.

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

### ADMISSIBILITÉ AUX CHAMPIONNATS ET AUX COMPÉTITIONS (règlement 5401 de Patinage Canada)

Les participants aux épreuves des championnats canadiens et aux épreuves de qualification des championnats canadiens doivent être des :

- (1) **personnes admissibles** : telles que définies à la section 2100 du Manuel des règlements de Patinage Canada.
- (2) **membres associés** : membres associés en règle de l'Association.
- (3) **CITOYENS CANADIENS** : être citoyens canadiens selon la *Loi sur la citoyenneté*, L.R.C. 1985. Si la personne n'est pas un citoyen canadien, une telle personne doit avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est également d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas Canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs

si les parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction de Patinage Canada une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

S'il s'agit d'une équipe de patinage en couple ou de danse sur glace, au moins un partenaire doit être un citoyen canadien. L'autre partenaire peut être un citoyen ou un résident de n'importe quel autre pays membre de l'UIP et n'est pas tenu de résider au Canada.

- (4) **Politique antidopage et politique de contrôle antidopage** : accepter d'observer les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopages effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le Conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de Patinage Canada » et seront mis à la disposition des participants éventuels qui en font la demande à leur section ou bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

### **CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (tiré du règlement 5402 de Patinage Canada)**

- (1) **Exigences en matière de tests** : Les concurrents qui désirent participer aux championnats nationaux juniors, aux championnats canadiens et aux compétitions de qualification menant à ces championnats doivent avoir réussi les tests énumérés au règlement 5404 de Patinage Canada (voir ci-dessous) avant le 1<sup>er</sup> octobre qui précède la compétition. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré à condition de satisfaire aux exigences minimales de test. Par exemple, un patineur qui a passé le programme libre junior, mais aucune autre partie de test de compétition, est admissible aux compétitions de la catégorie novice s'il satisfait aux autres conditions d'admissibilité.
- (2) **Exigences en matière d'âge** : Les concurrents qui désirent s'inscrire aux championnats nationaux juniors, aux championnats canadiens et aux épreuves de qualification menant à ces championnats doivent respecter les limites d'âge stipulées au règlement 5404 (voir ci-dessous).

### **RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION (tiré du règlement 5403 de Patinage Canada)**

- (1) **Championnats nationaux juniors** :
- (a) **Compétition dans la même discipline d'une même épreuve** : Aucun concurrent ne peut participer plus de trois fois dans la même discipline (patinage en simple, en couple ou en danse) à la même épreuve (juvénile, pré-novice, novice) des championnats nationaux juniors.
- (b) **Vainqueur d'une épreuve** : Le vainqueur d'une épreuve de patinage en couple ou de danse n'est pas admis à participer de nouveau à la même épreuve.

## **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE ET DE TESTS POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (tiré du règlement 5404 de Patinage Canada)**

### **(1) ÉPREUVES PRÉ-NOVICES :**

#### **(a) Patinage en simple :**

- (i) **Test :** avoir réussi le test pré-novice de compétition de patinage en simple ou de niveau supérieur.
- (ii) **Âge :** aucune restriction.

#### **(b) Patinage en couple :**

- (i) **Test :** avoir réussi le test pré-novice de compétition de patinage en couple ou de niveau supérieur.
- (ii) **Âge :** aucune restriction.

#### **(c) Danse :**

- (i) **Test :** avoir réussi le test pré-novice de compétition de danse et le test complet de danse senior bronze ou de niveau supérieur.
- (ii) **Âge :** aucune restriction.

### **(2) ÉPREUVES NOVICES :**

#### **(a) Patinage en simple :**

- (i) **Test :** avoir réussi le test novice de compétition de patinage en simple ou de niveau supérieur.
- (ii) **Âge :** aucune restriction.

#### **(b) Patinage en couple :**

- (i) **Test :** avoir réussi le test novice de compétition de patinage en couple ou de niveau supérieur.
- (ii) **Âge :** aucune restriction.

#### **(c) Danse :**

- (i) **Test :** avoir réussi le test novice de compétition de danse ou de niveau supérieur.
- (ii) **Âge :** aucune restriction.

### **(3) ÉPREUVES JUNIORS :**

#### **(a) Patinage en simple :**

- (i) **TEST :** Test junior de compétition de patinage en simple ou de niveau supérieur.

(ii) **ÂGE** : respecter les critères d’admissibilité de l’UIP en matière d’âge pour les concurrents juniors.

(b) **Patinage en couple** :

(i) **TEST** : Test junior de compétition de patinage en couple ou de niveau supérieur.

(ii) **ÂGE** : aucune restriction.

(c) **Danse** :

(i) **TEST** : Test junior de compétition de danse ou de niveau supérieur.

(ii) **ÂGE** : respecter les critères d’admissibilité de l’UIP en matière d’âge pour les concurrents juniors.

**Exigences de l’UIP en matière d’âge pour les concurrents juniors**

<b>Junior</b>	Femmes : ne pas avoir atteint l’âge de 19 ans avant le 1 <sup>er</sup> juillet qui précède la compétition	Hommes : ne pas avoir atteint l’âge de 19 ans avant le 1 <sup>er</sup> juillet qui précède la compétition	Patinage en couple : aucune restriction	Danse : ne pas avoir atteint l’âge de 19 ans (femmes) ou de 21 ans (hommes) avant le 1 <sup>er</sup> juillet qui précède la compétition
---------------	---	---	---	---

(4) **ÉPREUVES SENIORS** :

(a) **PATINAGE EN SIMPLE** :

(i) **TEST** : Test senior de compétition de patinage en simple.

(ii) **ÂGE** : aucune restriction.

(b) **PATINAGE EN COUPLE** :

(i) **TEST** : Test senior de compétition de patinage en couple.

(ii) **ÂGE** : aucune restriction.

(c) **DANSE** :

(i) **TEST** : Test senior de compétition de danse.

(ii) **ÂGE** : aucune restriction.

**CHOIX DES CONCURRENTS DES 13 CHAMPIONNATS DE SECTION BMO – PATINAGE CANADA POUR LES COMPÉTITIONS DÉFIS DE L’EST ET DE L’OUEST (tiré des règlements 7403 et 7407 de Patinage Canada)**

(1) **PATINEURS PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS AUX COMPÉTITIONS DÉFI DE L’EST ET DÉFI DE L’OUEST DE PATINAGE CANADA** :



- (a) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS À L'EXCEPTION DU QUÉBEC** : Les concurrents pré-novices, novices et juniors qui se classent en première, deuxième, troisième et quatrième position dans chacune des épreuves de qualification de la section, excepté la section du Québec, peuvent être choisis pour représenter la section lors de la compétition Défi de Patinage Canada appropriée, mais le choix de moins de quatre concurrents est laissé à la discrétion de la direction de la section.
- (b) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS AU QUÉBEC** : Les concurrents pré-novices, novices et juniors qui se sont classés parmi les huit premiers dans l'épreuve de qualification de la section du Québec peuvent être choisis pour représenter la section à la compétition Défi de Patinage Canada appropriée, mais le choix de moins de huit concurrents est laissé à la discrétion de la direction de la section.
- (2) **PATINEURS SENIORS AU DÉFI** :
- (a) **TOUTES LES ÉPREUVES SENIORS** : Les concurrents seniors qui se classent en première, deuxième, troisième ou quatrième position (premier à huitième inclusivement au Québec) à l'épreuve de qualification des championnats de section, peuvent être choisis pour représenter leur section à la compétition Défi sans autre qualification.
- (b) **CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES DES PATINEURS AYANT DES AFFECTATIONS INTERNATIONALES** : Les concurrents qui s'inscrivent aux épreuves seniors des championnats de section et qui ont été choisis pour participer à la finale d'un Senior Grand Prix ou d'un Junior Grand Prix seront automatiquement inscrits à l'épreuve senior des championnats dans la même discipline, au cours de la même saison de compétition.
- Les concurrents qui s'inscrivent aux épreuves seniors des championnats de section et qui ont été choisis pour participer à un Junior Grand Prix ou une compétition internationale senior seront automatiquement inscrits à l'épreuve senior des championnats dans la même discipline, au cours de la même saison de compétition.
- (c) **EXEMPTIONS AUTOMATIQUES SENIORS** : Les concurrents seniors qui se sont classés en première, deuxième ou troisième position aux championnats canadiens antérieurs seront automatiquement autorisés à participer aux championnats canadiens.
- (3) **PATINEURS EXEMPTÉS** : Les concurrents à qui on aura accordé des exemptions par l'intermédiaire des épreuves de qualification des championnats de section (voir la Politique sur les exemptions dans les **Politiques et procédures**) pourront s'inscrire aux épreuves de compétitions Défi ou des championnats canadiens de Patinage Canada le cas échéant sans autre forme de qualifications. Ces inscriptions seront en plus de celles définies précédemment.

- (4) **REMPLAÇANTS** : Le concurrent qui s'est classé suivant dans chaque épreuve de championnat de section pourra remplacer un concurrent qui se retire avant le début de l'épreuve.

**CHOIX DES CONCURRENTS DES COMPÉTITIONS DÉFI DE PATINAGE CANADA QUI AVANCERONT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS OU AUX CHAMPIONNATS CANADIENS (tiré du règlement 7407 de Patinage Canada)**

- (1) **RÉSULTAT FINAL** : Le résultat final, pour chacune des épreuves des compétitions Défi de l'Ouest et Défi de l'Est, déterminera les concurrents admissibles à l'épreuve équivalente des championnats nationaux juniors tel qu'indiqué ci-dessous :
- (a) **PRÉ-NOVICE** : Chaque compétition Défi, de l'Ouest et de l'Est, peut inscrire les patineurs qui se sont classés dans le premier tiers du groupe (arrondi au nombre entier supérieur) ou les huit meilleurs patineurs, (selon le plus élevé) à chaque épreuve pré-novice des championnats nationaux juniors. Le nombre sera calculé selon le nombre de patineurs qui auront reçu des notes et un placement pour au moins une partie de la compétition.
  - (b) **NOVICE** : En plus des exemptions individuelles au niveau novice, chaque compétition Défi, de l'Ouest et de l'Est, peut inscrire les patineurs qui se sont classés dans le premier tiers du groupe (arrondi au nombre entier supérieur) ou les huit meilleurs patineurs, (selon le plus élevé) à chaque épreuve novice des championnats nationaux juniors. Le nombre sera calculé selon le nombre de patineurs qui auront reçu des notes et un placement pour au moins une partie de la compétition.
  - (c) **JUNIOR** : En plus des exemptions individuelles au niveau junior, chaque compétition Défi, de l'Ouest et de l'Est, peut inscrire les patineurs qui se sont classés dans la première moitié du groupe (arrondi au nombre entier supérieur) ou les dix meilleurs patineurs, (selon le plus élevé) à chaque épreuve junior des championnats canadiens. Le nombre sera calculé selon le nombre de patineurs qui auront reçu des notes et un placement pour au moins une partie de la compétition.
  - (d) **SENIOR** :
    - (i) **PATINAGE EN SIMPLE SENIOR** : Le nombre maximum de concurrents en patinage en simple senior sera de 18. Ces places seront comblées conformément au paragraphe (e) ci-dessous.
    - (ii) **PATINAGE EN COUPLE SENIOR** : Le nombre maximum de concurrents en patinage en couple senior sera de 12. Ces places seront comblées conformément au paragraphe (e) ci-dessous.

- (iii) **DANSE SENIOR** : Le nombre maximum de concurrents en danse senior sera de 15. Ces places seront comblées conformément au paragraphe (e) ci-dessous.
- (e) **DÉTERMINATION DES CONCURRENTS SENIORS** : Les concurrents aux épreuves seniors des Championnats canadiens seront choisis conformément à la priorité suivante jusqu'à ce que le nombre maximum de concurrents pour l'épreuve pertinente ait été atteint :
  - (i) tout d'abord, les concurrents qui ont obtenu une exemption automatique ou individuelle;
  - (ii) le reste des concurrents sera déterminé conformément aux résultats de l'épreuve senior du Défi Patinage Canada, le cas échéant.
- (f) **QUOTA NORMAL NON DÉPASSÉ AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS ET CHAMPIONNATS CANADIENS** : Lorsque le quota normal aux Championnats canadiens n'est pas dépassé (c'est-à-dire 20 dans une épreuve junior, 18 en patinage en simple senior, 12 en patinage en couple senior et 15 en danse senior) après qu'on a combiné le nombre total d'inscriptions aux compétitions Défi de l'Ouest et de l'Est, cette épreuve peut avoir lieu mais ne sera pas obligatoire à aucune des compétitions Défi, même si le quota maximum est dépassé à l'une ou l'autre des compétitions Défi.
- (g) **REMPLAÇANTS** : Le concurrent qui s'est classé suivant lors des épreuves des compétitions Défi de l'Ouest et Défi de l'Est pourra remplacer un concurrent qui se retire avant le début de l'épreuve.

Veillez consulter les sections sur l'admissibilité, les exigences en matière de test et d'âge et les spécifications pour les épreuves dans le Manuel des règlements de Patinage Canada (section 5000 et Manuel de gestion des compétitions) pour les Championnats canadiens et les Championnats nationaux juniors.

## **SERVICES**

### **SERVICES MÉDICAUX**

Les services médicaux offerts aux athlètes qui concourent aux Défis de l'Est et de l'Ouest comprennent les soins médicaux d'urgence à la patinoire durant toutes les séances d'entraînement et la compétition. Le Hershey Centre comptera aussi une clinique médicale et des services de physiothérapie seront offerts pendant un nombre d'heures limitées durant la journée.

## **AFFÛTAGE DES PATINS**

Les patineurs pourront faire affûter leurs patins sur demande à la salle des opérations en tout temps au cours de la semaine. Les lames doivent cependant être en bon état avant l'arrivée.

## **TRANSPORT**

### **Aéroport**

Chaque hôtel mentionné dans le présent avis offre un service de navette gratuit pour le transport aller-retour des officiels et des équipes à l'Aéroport international Pearson.

### **Transport durant la compétition**

Le transport sera assuré pour les chefs d'équipe, les patineurs et leurs entraîneurs accrédités pour l'inscription entre les hôtels mentionnés dans le présent avis et le Hershey Centre et au Hershey Centre pour les séances d'entraînement et la compétition. La carte d'accréditation doit être présentée au moment de monter à bord de l'autobus. Vous recevrez l'horaire au moment de l'inscription.

Un bureau de transport et d'information sera situé au Toronto Airport Marriott et au Hershey Centre.

### **Navette pour les personnes non accréditées**

Les laissez-passer d'autobus pour les parents et accompagnateurs se vendront au coût de 25 \$ au bureau de transport et d'information situé au Hershey Centre – entrée des personnes accréditées. En cas de perte ou de vol, des frais de remplacement de 25 \$ seront exigés.

Comme les patineurs et les officiels ont priorité à bord des navettes, les personnes qui possèdent un laissez-passer pourraient devoir attendre la navette suivante afin de permettre le transport des participants accrédités.

## **VIDÉOGRAPHE**

Le vidéographe officiel durant la compétition est **Occipital Productions**.

Occipital Productions  
2548, rue Marquette  
Longueuil (Qc)  
J4K 0A3  
Courriel : [masse.eric@videotron.ca](mailto:masse.eric@videotron.ca)

Le bon de commande de bande vidéo sera fourni dans Connexion des membres à une date ultérieure.

## **SALON DES PATINEURS**

Quelques rafraîchissements et collations seront offerts au salon des patineurs au Hershey Centre.

**CET AVIS POURRAIT ÊTRE MODIFIÉ**